

20240506\_DL\_01

**OBJET :** Décision  
modificative n°1 pour  
l'exercice 2024

**Date de convocation :**  
29 mars 2024

**Date de séance :**  
29 mai 2024

**Date d'affichage :**

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 17

**Membres votants :** 28

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément aux statuts*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :** M. VARLET, M. PARSIS, M. MAROTTE, M. LEFEBVRE, M. PENAUD, Mme LEMAIRE, M. BEUFILS, M. HAZARD, M. BEAUMONT, M. WALIGORA, M. THUEUX, Mme MAILLE-BARBARE, M. FAUVET, M. GORRIEZ, Mme DELETRE, Mme POUPART, M. MASSET.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ  
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur MAROTTE  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT  
Monsieur BIHET donne pouvoir à M. BEUFILS  
Monsieur DELFOSSE donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE  
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Madame LEMAIRE  
Monsieur DEFRANCE donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur HAZARD  
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. LEFEBVRE  
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits afin de répondre à l'observation transmise par la Préfecture au titre du contrôle budgétaire, qui indique que les ressources propres du budget annexe « Infrastructures numériques », ne sont pas suffisantes pour couvrir l'annuité en capital des emprunts. Les prévisions de redevances de commercialisation sont augmentées tenant compte des résultats constatés au 31 décembre 2023, afin de couvrir ce besoin de financement. La synthèse des crédits proposés sur ce budget annexe ainsi corrigé, est présentée en pièce jointe

Section de **fonctionnement**

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
023 – Virement vers la section d'investissement		751 – Redevances du réseau	+ 1 960 000,00
		706 – Prestations de services	+ 8 000,00
		70878 – Remboursement de frais	+ 8 000,00
		7711 – Pénalités de retard	+ 500 000,00
	+ 2 476 000,00		+2 476 000,00

En section **d'investissement**, les crédits inscrits pour les emprunts sont diminués de 2 476 000€, en compensation du virement de la section de fonctionnement, afin d'équilibrer le budget.

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget primitif 2024 approuvé par délibération n°7 du Comité syndical du 19 février 2024
- Vu le projet de décision modificative de l'exercice 2024

**Considérant** les modifications nécessaires à apporter aux crédits inscrits en 2024 permettant de clore l'exercice budgétaire,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – La présente décision modificative de l'exercice 2024 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

**ARTICLE 2** - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	<b>Crédits 2024 budget primitif</b>	<b>Total crédits après DM 2024</b>
<b>Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement</b>	14 920 000,00	17 396 000,00
<b>Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement</b>	58 905 000,00	58 905 000,00